

Lors de la dernière assemblée annuelle, nous avons rapporté qu'une requête invitant les paroissiens de l'Eglise Unie de Princetown (Malpeque) à remettre aux Acadiens la cloche de l'ancienne église acadienne de Malpeque, était en voie de préparation. Cette requête fut expédiée le 24 décembre 1980 et présentée à l'assemblée annuelle des paroissiens le 25 janvier 1981. L'assemblée résolut de soumettre la demande à un comité d'étude chargé de soumettre un rapport à une réunion spéciale de paroissiens. Le rapport a été présenté le 26 juillet 1981. Enfin, le 2 septembre 1981 nous avons reçu la réponse catégorique suivante: "*Lecture de la lettre*". Pour toute réponse, nous n'avons donné qu'un simple accusé de réception, succinct et poli.

Il nous reste à décider des prochaines démarches à entreprendre. Allons-nous lâcher la partie ou continuer la lutte. Allons-nous entreprendre quelques recherches qui pourraient nous apporter des preuves "irréfutables" de la véracité de notre réclamation? Verbalement, un paroissien, qui se dit favorable à notre requête, m'a laissé entendre que nous aurions à établir les faits suivants:

- a) Approbation de la demande de Prévost par le roi de France ou son représentant.
- b) i) Preuve de l'achat de la cloche.  
ii) Date de l'expédition de la cloche.  
iii) Date de réception de la cloche
- c) Toute information pertinente qui pourrait être appuyée par un document "irréfutable" serait utile.

Les renseignements que nous avons obtenus du Centre d'Etudes Acadiennes nous indiquent les sources possibles:

- a) Les Archives de France.
- b) Les Archives Publiques du Canada.
- c) Documents des Archives des Colonies.
- d) Les fichiers du Centre d'études acadiennes.

Les recherches suggérées peuvent être longues, pénibles et dispendieuses, mais il ne faut peut-être pas abandonner la partie et nous avouer vaincus! Les vainqueurs n'ont rendu, aux pionniers Acadiens revenus de l'exil, ni leur